Compagnie d'Assurance Mutuelle DU SUN
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

SEPTIEME ETAT ANNUEL.

Pour l'année expirée le 31 Décembre 1863.

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 31 décembre 1863 ..... $ 399,704 0
Montant des risques non expirés le 31 décembre 1863 ..... 84,444 0
Total des primes de l'année expirée le 31 décembre 1863, encaissé 484,148 0
Primes sur les risques d'incendie $287,716 04
Primes sur les risques des rivières 11,600 00
Primes sur les risques des mers 35,500 77
Primes à déduire sur les risques non expirés le 31 décembre 1863 ..... $334,816 81
Montant net des primes de l'année expirée le 31 décembre 1863 ..... 149,331 19
Fonds dans la caisse provenant des primes, savoir:
Par les risques d'incendie ..... $ 68,116 20
Par les risques des mers 69,196 20
Par les risques des rivières 17,277 25
Remises, dépenses, frais des agences, salaires et patentes, ... $ 30,411 95
Montant payé pour les sinistres faits de 1863 et années passées 14,411 3
Profits réunis sur les primes de l'année expirée le 31 décembre 1863, ... $ 44,823 23

Etat de la Louisiane.
Paroisse d'Orléans, — Ville de la Nouvelle Orléans.

Qu'il ne soit connu que le 14 janvier 1863, personnellement sont venu devant moi, le soussigné, Notaire Public, dûment commissionné et assermenté pour la Paroisse et Ville susdites, les soussignés J. Caillavet, président, et J. M. Chevalier, secrétaire de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, lesquels disent déclarent sous serment que le montant ci-dessus est véritable et correct et que aucune autre prime ou risque n'a été fait, directement ou indirectement, en faveur d'aucune autre compagnie que celle de la Compagnie.

THOMAS SLOO, Président,
JAS EDWARDS, Secrétaire.

Assermenté et signé devant moi ce 14 janvier 1863.
JOSEPH HITCHCOCK, Juge de Paix,
de la Première Cour de Police.

Les Directeurs ont résolu de payer aux actionnaires sept (7) pour cent par année sur le capital actions de la dernière émission, payable à partir du premier septembre prochain, sur présentation des certificats d'actions.

Les certificats de profits sont payés de la même manière.

THOMAS SLOO, Président,
JAMES D. DENEGRE, Vice-Président.
JAMES EDWARDS, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

James D. Denegre,	John C. Hicks,
A. D. Kelly,	H. Sheffler,
Hugh Wilson,	Nelson Mollere,
Henry Bonnifay,	Alfred G. Hennen,
J. C. Tremoulet,	Chas. Gayarre,
E. J. Hart.	F. T. Lewellen,

15 janvier—1 an

Compagnie d'Assurance DE L'UNION A LA NOUVELLE-ORLEANS

Sixième état annuel

DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'UNION
Publié selon que l'exigent la loi du 22 Mars

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 31 avril 1862 ..... $ 91,982
Primes sur les risques d'incendie 8,876
Primes " " des rivières 20,207
Primes " " des mers $120,065 62
Moins remboursées 9,964
Primes net gagnées $110,101 62
Primes non expirées le 30 avril 1862 ..... $ 47,822 00
Primes remboursées 4,000 44
Montant net des primes le 30 sept. 1862 ..... $ 43,822 44
Fonds provenant de nos Primes, savoir:
Par les risques d'incendie ..... $ 71,210 62
Par les risques de mers 2,076 00
Par les risques de rivières 2,814 00
Comme pour cent remboursé Dépenses, taxes, remises, commissions et contingents 30,000 00
Moins net des primes ..... $ 76,600 62
Montant net des primes 43,822 44
Actifs de la Compagnie net comme suit:
Billets sur polices ..... $ 27,125 00
Billets garantis par hypothèque 107,215 10
Billets non garantis 110,000 00
Dû par polices en voie de perception 30,000 75
Dans la Trésor de la Louisiane 104,750 00
Dû à la ville et autres sous-compagnies d'Assurance 2,500 00
Dû par polices, échéances non payées 30,000 00
Actifs net ..... $ 403,754 29

Etat de la Louisiane.
Paroisse d'Orléans, — Ville de la Nouvelle Orléans.

Qu'il ne soit connu que le 14 janvier 1863, personnellement sont venu devant moi, le soussigné, Notaire Public, dûment commissionné et assermenté pour la Paroisse et Ville susdites, les soussignés J. Caillavet, président, et J. M. Chevalier, secrétaire de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, lesquels disent déclarent sous serment que le montant ci-dessus est véritable et correct et que aucune autre prime ou risque n'a été fait, directement ou indirectement, en faveur d'aucune autre compagnie que celle de la Compagnie.

J. CAILLAVET, Président,
J. M. CHEVALIER, Secrétaire.

Assermenté et signé devant moi ce 14 janvier 1863.
Ed. REUNIER,
Troisième Juge de paix

Les Directeurs ont résolu de payer aux actionnaires sept (7) pour cent par année sur le capital actions de la dernière émission, payable à partir du premier septembre prochain, sur présentation des certificats d'actions.

Les certificats de profits sont payés de la même manière.

J. CAILLAVET, Président,
J. M. CHEVALIER, Secrétaire.

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Ville d'Orléans.

QUATRIEME ETAT ANNUEL.

L'ENGAGEMENT ... de la Compagnie publié ... de son ... pour l'année ... 1862 ..... $ 91,982
Primes ... " ... des risques ... 8,876
Primes " " des mers 20,207
Primes $120,065 62
Moins remboursées 9,964
Primes net gagnées $110,101 62
Primes non expirées le 30 sept. 1862 ..... $ 47,822 00
Primes remboursées 4,000 44
Montant net des primes le 30 sept. 1862 ..... $ 43,822 44
Fonds provenant de nos Primes, savoir:
Par les risques d'incendie ..... $ 71,210 62
Par les risques de mers 2,076 00
Par les risques de rivières 2,814 00
Comme pour cent remboursé Dépenses, taxes, remises, commissions et contingents 30,000 00
Moins net des primes ..... $ 76,600 62
Montant net des primes 43,822 44
Actifs de la Compagnie net comme suit:
Billets sur polices ..... $ 27,125 00
Billets garantis par hypothèque 107,215 10
Billets non garantis 110,000 00
Dû par polices en voie de perception 30,000 75
Dans la Trésor de la Louisiane 104,750 00
Dû à la ville et autres sous-compagnies d'Assurance 2,500 00
Dû par polices, échéances non payées 30,000 00
Actifs net ..... $ 403,754 29

Etat de la Louisiane.
Paroisse d'Orléans, — Ville de la Nouvelle Orléans.

Qu'il ne soit connu que le 14 janvier 1863, personnellement sont venu devant moi, le soussigné, Notaire Public, dûment commissionné et assermenté pour la Paroisse et Ville susdites, les soussignés J. Caillavet, président, et J. M. Chevalier, secrétaire de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, lesquels disent déclarent sous serment que le montant ci-dessus est véritable et correct et que aucune autre prime ou risque n'a été fait, directement ou indirectement, en faveur d'aucune autre compagnie que celle de la Compagnie.

J. CAILLAVET, Président,
J. M. CHEVALIER, Secrétaire.

Assermenté et signé devant moi ce 14 janvier 1863.
Ed. REUNIER,
Troisième Juge de paix

Les Directeurs ont résolu de payer aux actionnaires sept (7) pour cent par année sur le capital actions de la dernière émission, payable à partir du premier septembre prochain, sur présentation des certificats d'actions.

Les certificats de profits sont payés de la même manière.

THOMAS SLOO, Président,
JAMES D. DENEGRE, Vice-Président
JAMES EDWARDS, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

James D. Denegre,	John C. Hicks,
A. D. Kelly,	H. Sheffler,
Hugh Wilson,	Nelson Mollere,
Henry Bonnifay,	Alfred G. Hennen,
J. C. Tremoulet,	Chas. Gayarre,
E. J. Hart.	F. T. Lewellen,

15 janvier—1 an

Compagnie d'Assurance DE L'UNION A LA NOUVELLE-ORLEANS

Sixième état annuel

DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'UNION
Publié selon que l'exigent la loi du 22 Mars

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 31 avril 1862 ..... $ 91,982
Primes sur les risques d'incendie 8,876
Primes " " des rivières 20,207
Primes " " des mers